

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CSARS. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CSARC concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CSARS sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CSARS fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2015-2016 par le Bureau du contrôleur général du Canada. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CSARS, à l'adresse suivante : <http://www.sirc.gc.ca/prddpr/audit/cccb-fra.html>.

Hon. Pierre Blais, C.P.
Président
Ottawa, Canada

Le 2 septembre 2016

Michael E. Doucet
Directeur Exécutif, Dirigeant principal des finances

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015
Passifs		
Comptes créditeurs (note 4)	341	246
Indemnités de vacances	7	83
Avantages sociaux futurs (note 5)	56	38
Total des passifs	404	367
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	294	209
Comptes débiteurs et avances (note 6)	44	38
Total des actifs financiers	338	247
Dette nette ministérielle	66	120
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	33	22
Immobilisations corporelles (note 7)	3	10
Total des actifs non financiers	36	32
Situation financière nette ministérielle	(30)	(88)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Hon. Pierre Blais, C.P.
Président

Michael E. Doucet
Directeur Exécutif, Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 2 septembre 2016

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus 2016	2016	2015
Charges			
Examens	1 326	1 129	1 262
Enquêtes	771	610	722
Services internes	1 173	1 445	1 320
Total des charges	3 270	3 184	3 304
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 270	3 184	3 304
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		2 754	2 830
Variations des montants à recevoir du Trésor		85	142
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		403	400
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)		-	(70)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(58)	2
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(88)	(86)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(30)	(88)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(58)	2
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	5
Amortissement des immobilisations corporelles	(7)	(8)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(7)	(3)
Variation due aux charges payées d'avance	11	9
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(54)	8
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	120	112
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	66	120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 184	3 304
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(7)	(8)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(403)	(400)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 10)	-	70
Variations de l'état de la situation financière :		
(Diminution) augmentation des comptes débiteurs et avances	6	(31)
Augmentation des charges payées d'avance	11	9
Diminution des comptes créditeurs	(95)	(112)
Diminution des indemnités de vacances	76	5
Augmentation des avantages sociaux futurs	(18)	(12)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	2 754	2 825
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	5
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	-	5
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	2 754	2 830

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le CSARS a été formé afin de surveiller de l'extérieur la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) exerce ses fonctions et afin d'examiner les plaintes formulées par des particuliers et les rapports de ministre ayant trait à la sécurité nationale.

Le CSARS tient ses pouvoirs de la Loi sur le SCRS qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Ses premiers présidents et membres ont été nommés par le gouverneur général en conseil le 30 novembre 1984. Le CSARS a le pouvoir d'établir ses propres Règles de procédure et d'employer un directeur exécutif et un personnel suffisant pour soutenir ses activités. En vertu de la Loi, il est tenu de présenter un rapport au ministre de la Sécurité publique et Protection civile au plus tard le 30 septembre à chaque année fiscale, qui, pour sa part, doit le déposer devant chaque chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance des chambres après l'avoir reçu. Le projet de loi C-38, la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, a élargi les responsabilités du CSARS. Conformément à l'article 6(4) de la Loi sur le SCRS, le rapport fourni par le directeur du SCRS au ministre de la Sécurité publique va maintenant être examiné par le CSARS qui fournira au ministre de la Sécurité publique un certificat attestant la mesure dans laquelle il est satisfait du contenu du rapport.

Afin d'obtenir son résultat stratégique et des résultats pour les Canadiens, le CSARS élabore ses plans et ses priorités en fonction des activités des programmes centrales ci-après.

1.1 Examens

Le CSARS examine les activités du SCRS pour vérifier qu'elles sont efficaces, appropriées et conformes. Il élabore un plan annuel de recherche pour déterminer quels sont les examens à effectuer chaque année, examine les opérations du SCRS, fournit un examen rétrospectif et une évaluation de certaines enquêtes et fonctions du SCRS, examine l'information relative aux activités du SCRS, évalue la conformité du SCRS, repère les problèmes, et formule des recommandations.

L'objectif est de donner au Parlement, au ministre de la Sécurité publique et aux Canadiens un portrait complet des activités opérationnelles du SCRS, et à leur garantir qu'il agit en toute légitimité.

1.2 Enquêtes

Le Comité fait enquête sur les plaintes présentées à l'endroit du SCRS, sur les refus d'habilitations de sécurité, sur les rapports du ministre relativement à la *Loi sur la citoyenneté* et sur les renvois en application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Lorsque la compétence du Comité est établie, les enquêtes comprennent une audience quasi judiciaire présidée par un ou plusieurs membres. Le temps nécessaire pour mener à bien une enquête varie en fonction de la complexité des dossiers, de la quantité de documents à examiner, du nombre de jours d'audience, de la disponibilité des participants et de diverses questions de procédure soulevées par les parties. À la fin de l'enquête, le CSARS présente ses constatations et ses recommandations dans un rapport final, s'il y a lieu.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le CSARS est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CSARS ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CSARS fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CSARS est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CSARS sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CSARS et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CSARS a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- ✓ Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(e) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CSARS au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CSARS découlant du régime. La responsabilité du CSARS relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation; une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 3 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CSARS n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Autre matériel	3 ans

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le CSARS reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CSARS pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2016	2015
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 184	3 304
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(7)	(8)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(403)	(400)
Charges payées d'avance imputées antérieurement aux autorisations	(21)	(28)
Diminution des indemnités de vacances	76	5
Augmentation des avantages sociaux futurs	(18)	(12)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	27	7
	(346)	(436)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	5
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrié	-	70
Augmentation des charges payées d'avance	32	37
	32	112
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 870	2 980

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2016	2015
Autorisations fournies :		
Crédit 25 - Dépenses du Programme	2 809	2 728
Montants législatifs	280	280
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(219)	(28)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 870	2 980

4. Comptes créditeurs

Le tableau ci-dessous présente les détails des comptes créditeurs du CSARS:

(en milliers de dollars)	2016	2015
Comptes créditeurs - autres ministères et organismes gouvernementaux	46	4
Comptes créditeurs - parties externes	295	242
Total des comptes créditeurs	341	246

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du CSARS participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrées aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction l'inflation.

Tant les employés que le CSARS versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(a) Prestations de retraite (suite)

Le montant des dépenses de 2015-2016 s'élèvent à 248 159 \$ (247 852 \$ en 2014-2015). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,25 fois (1,41 fois pour 2014-2015) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,24 fois (1,39 fois en 2014-2015) les cotisations des employés.

La responsabilité du CSARS relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le CSARS verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	38	26
Charge pour l'exercice	18	14
Prestations versées pendant l'exercice	-	(2)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	56	38

6. Comptes débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des comptes débiteurs et des avances du CSARS :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Comptes débiteurs - autres ministères et organismes gouvernementaux	44	34
Avances aux employés	-	4
Total des comptes débiteurs et avances	44	38

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Coût			Amortissement			Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	2016	2015
Matériel informatique	67	-	67	58	6	64	3	9
Logiciels informatiques	10	-	10	9	1	10	-	1
Autre matériel	54	-	54	54	-	54	-	-
	131	-	131	121	7	128	3	10

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CSARS peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le CSARS sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles:

(en milliers de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021 et exercices ultérieurs	Total
Transport et communication	225	225	225	225	225	1,125
Information	40	35	35	35	35	180
Services professionnels et spéciaux	366	260	260	260	260	1,406
Location	15	11	11	11	11	59
Services de réparation et d'entretien	30	5	5	5	5	50
Services publics, fournitures et approvisionnements	10	10	10	10	10	50
Acquisition de matériel et d'outillage	50	5	5	5	5	70
Total	736	551	551	551	551	2 940

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CSARS est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CSARS conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

De plus, le CSARS a conclu une entente avec le Bureau du Conseil privé concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration qui est inclus dans la section b). En outre, au cours de l'exercice, le CSARS a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CSARS a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CSARS :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Installations	239	237
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	164	163
Total	403	400

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CSARS. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 n'est également pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CSARS.

b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2016	2015
Charges - autres ministères et organismes	302	502

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrites dans la section (a).

10. Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du CSARS. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le CSARS. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités des programmes du CSARS. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux alignements de programme par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	<i>Examens</i>	<i>Enquêtes</i>	<i>Services internes</i>	2016	2015
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 028	522	699	2 249	2 407
Services professionnels et spéciaux	49	68	223	340	302
Installations	-	-	239	239	237
Transports et télécommunications	31	19	175	225	207
Acquisition de matériel et d'outillage	-	-	16	16	18
Services de réparation et d'entretien	-	-	-	-	1
Information	20	-	6	26	25
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	6	6	8
Location	-	-	39	39	44
Services publics, fournitures et approvisionnements	-	1	23	24	25
Autres	1	-	19	20	30
Total des charges	1 129	610	1 445	3 184	3 304
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 129	610	1 445	3 184	3 304